

Avis aux organisations participantes et aux membres



Le 20 janvier 2009

2009-004

Avis de modification des droits de négociation Rabais à l'intention des mainteneurs de marché d'options sur FINB de TMX

Groupe TMX inc. a le plaisir d'annoncer le lancement de son premier programme incitatif pour opérations sur la catégorie des actifs croisés qui sera intégré au barème de droits de Marchés boursiers TSX à compter du 1^{er} février 2009. Ce programme incitatif est conçu pour alléger les opérations de couverture des mainteneurs de marché d'options sur FINB, ainsi que pour favoriser l'augmentation des opérations sur FINB et des opportunités d'inscriptions à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de Montréal (« MX »).

Le programme de rabais à l'intention des mainteneurs de marché d'options sur FINB de Groupe TMX offre aux mainteneurs de marché d'options sur FINB des incitatifs pour qu'ils couvrent leurs activités de négociation à la Bourse de Montréal au moyen de positions au comptant à la Bourse de Toronto. Chaque contrat d'option sur FINB négocié à la Bourse de Montréal par le mainteneur de marché désigné produira 60 crédits de 0,0035 \$ par action en compensation des droits de négociation de FINB à la Bourse de Toronto. Les crédits obtenus par la firme de mainteneur de marché d'options de FINB ou par l'organisation participante agissant à titre de courtier initiateur auprès du mainteneur de marché d'option de FINB seront inclus sur la facture de négociation de la TSX et utilisés pour compenser d'autres droits de négociation encourus par la firme.

L'élaboration de cette nouvelle subvention des opérations de maintien de marchés d'options sur FINB pour la catégorie des actifs croisés vient soutenir plus avant les efforts de Groupe TMX en vue de favoriser la croissance du secteur des FINB et de mettre au point une unité intégrée de négociation de produits au comptant et de dérivés.

Pour obtenir plus de précisions sur le programme de rabais à l'intention des mainteneurs de marché d'options sur FINB de TMX, veuillez communiquer avec un gestionnaire de compte :

Abigail Etches	(416) 947-4476
Michael Taylor	(416) 947-4313
Stan Grunzeweig	(416) 947-4724
Darren Chu	(416) 367-2466
Gladys Karam	(514) 871-7880

À propos de Groupe TMX (TSX-X)

Les filiales clés de Groupe TMX exploitent des marchés au comptant et dérivés pour diverses catégories d'actifs dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits de l'énergie. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, la Bourse de Montréal, la Natural Gas Exchange, la Boston Options Exchange (BOX), Shorcan, Equicom et d'autres sociétés du Groupe TMX offrent des espaces de négociation, des services de compensation, des produits de données et d'autres services à la communauté financière mondiale. Groupe TMX a son siège social à Toronto et des bureaux à Montréal, à Calgary et à Vancouver. Pour plus de renseignements sur Groupe TMX, visitez notre site Web au www.tsx.com.

Une version anglaise de cet avis est disponible sur notre site Web à l'adresse www.tsx.com. An English version of this notice is available on our web site at www.tsx.com.

**Barème de droits de Marchés boursiers TSX
En vigueur le 1^{er} février 2009**

Droits d'installation ponctuels pour les nouvelles organisations participantes et les membres

Bourse de Toronto	Droits
Droit d'admission	5 000 \$ plus TPS
Droit d'inscription (demandeur négociant) :	60 000 \$ plus TPS
45 000 \$ plus TPS du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année	
Droit d'inscription (demandeur non-négociant) :	15 000 \$ plus TPS
45 000 \$ plus TPS seront appliqués comme frais de mise à jour du droit d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP	
45 000 \$ plus TPS du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année	

Bourse de croissance TSX	Droits
Droit d'admission :	1 000 \$ plus TPS
Droit d'inscription (demandeur négociant) :	30 000 \$ plus TPS
22 500 \$ plus TPS du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année	
Droit d'inscription (demandeur non-négociant) :	7 500 \$ plus TPS
22 500 \$ plus TPS seront appliqués comme frais de mise à jour du droit d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP	
22 500 \$ plus TPS du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année	

Droits de négociation (en fonction du volume, sauf si stipulé autrement)

Bourse de Toronto	Droits
Droit de base :	1 500 \$ par mois par organisation participante
Transactions d'ouverture :	0,003 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 30,00 \$ par côté
Transactions à exécution garantie (TEG):	0,003 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 90,00 \$ par côté
Clôture de marché (CDM) :	0,003 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 30,00 \$ par côté
Séance étendue :	0,001 \$ / action / côté
Mainteneurs de marché :	S'applique aux titres dont ils ont la charge
Titres à cours élevé	Droit de 0,0033 \$ par action active Crédit de 0,0033 \$ par action passive
Titres à faible cours	Droit de 0,0003 \$ par action active Crédit de 0,0003 \$ par action passive
Aucun droit pour les transactions d'ouverture	
Les transactions CDM et de périodes étendues sont facturées au tarif normal	
Les crédits nets des mainteneurs de marché seront appliqués en compensation à d'autres frais de négociation de la firme et tout crédit résiduel sera remboursé à la firme	
Les droits nets des mainteneurs de marché selon le barème actif/passif seront plafonnés à 0,00 \$ par négociant	
Les mainteneurs de marché des FINB recevront un crédit supplémentaire de 0,001 \$ par action passive pour aider à contrebalancer les frais encourus pour les activités proactives de couverture des FINB	

Annulations d'une garantie d'exécution minimale (MGF) : 100 \$ par annulation
Facturé au participant qui est responsable de l'annulation d'une transaction MGF

MGF et exécution de lots irréguliers : 0,0039 \$ par action pour les titres à cours élevé
0,0010 \$ par action pour les titres à faible cours
S'applique aux transactions exécutées contre le service d'exécution garantie du mainteneur de marché

Conditions de règlement spécial : 0,001 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 100,00 \$ par côté

Les valeurs mobilières ci-dessous sont exclues du calcul des frais du marché en continu post-ouverture et elles sont facturées comme suit :

Droits/Bons de souscription : Côté actif – 1/40^e de 1 % de la valeur de la transaction – maximum de 50 \$ / transaction, droit minimum 0,50 \$ / transaction
Côté passif – Aucun frais
Transactions croisées intentionnelles et transactions d'ouverture – 1/80^e de 1 % de la valeur / côté jusqu'à un maximum de 50 \$ / transaction

Billets/Débitures : 0,10 \$ par 1 000 \$ de valeur / côté

Titres convertibles : Chaque transaction (incluant les transactions croisées intentionnelles) est facturée à un tarif fixe de 2,00 \$ / côté

Bourse de croissance TSX Droits

Droits de base : 750 \$ par mois par membre

Transactions d'ouverture : 0,0012 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 60,00 \$ par côté

Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX Droits du marché continu après l'ouverture

Barème des titres à faible cours :
Transactions sur le marché continu après l'ouverture pour tous les titres de la TSX/TSXV dont le prix de négociation est inférieur à 1 \$:

Droits pour demander de la liquidité ¹	Droit / Action
Volume mensuel actif : $X \leq 62,5$ M actions ²	0,0008 \$
Volume mensuel actif : $62,5M < X \leq 125$ M actions	0,0007 \$
Volume mensuel actif : $X > 125$ M	0,0006 \$

¹ S'applique uniquement aux actions actives.

² Les seuils de volume sont calculés selon le volume d'activité facturé pour des transactions sur le marché continu après l'ouverture.

Crédits pour fournir de la liquidité ³	Crédit / Action
Volume mensuel passif : $X \leq 62,5$ M actions ⁴	0,0001 \$
Volume mensuel passif : $62,5M < X \leq 125$ M actions	0,0002 \$
Volume mensuel passif : $X > 125$ M actions	0,0003 \$

³ S'applique uniquement aux actions passives.

⁴ Les seuils de volume sont calculés selon le volume d'activité facturé pour des transactions sur le marché continu après l'ouverture.

Barème des titres à cours élevé :
Transactions sur le marché continu après l'ouverture pour tous les titres de la TSX/TSXV dont le prix de négociation est égal ou supérieur à 1 \$:

Droits pour demander de la liquidité ⁵	Droit / Action
Volume mensuel actif : $X \leq 125$ M actions ⁶	0,0037 \$
Volume mensuel actif : $125 M < X \leq 250$ M actions	0,0035 \$
Volume mensuel actif : $X > 250$ M actions	0,0033 \$

⁵ S'applique uniquement aux actions actives.

⁶ Les seuils de volume sont calculés selon le volume d'activité facturé pour des transactions sur le marché continu après l'ouverture.

Crédits pour fournir de la liquidité ⁷	Crédit / Action
Volume mensuel passif : $X \leq 125$ M actions ⁸	0,0029 \$
Volume mensuel passif : $125 \text{ M} < X \leq 250$ M actions	0,0030 \$
Volume mensuel passif : $X > 250$ M actions	0,0031 \$

⁷ S'applique uniquement aux actions passives.

⁸ Les seuils de volume sont calculés selon le volume d'activité facturé pour des transactions sur le marché continu après l'ouverture.

- Les ordres Jitney ne sont pas facturés selon le volume des transactions sur le marché continu après l'ouverture. Ils sont facturés selon les droits de base.
- Lorsque la liquidité est fournie par la portion non divulguée d'un ordre iceberg durant le marché continu après l'ouverture, le crédit est limité à 0,0002 \$ par action pour les titres dont le cours par action est de 1 \$ ou plus et limité à 0,000 \$ pour les titres dont le cours par action est inférieur à 1 \$ pour le volume non divulgué.
- Le volume non divulgué d'un ordre iceberg et le volume d'un ordre Jitney ne sont pas inclus dans le calcul des seuils de volume pour les négociations sur le marché en continu après l'ouverture.
- Tout crédit net du marché en continu après l'ouverture sera appliqué en compensation des autres frais de négociation de la firme.

Droits pour la plateforme d'impression croisée :

GRATUITS

Les transactions croisées involontaires sont facturées selon les droits du marché en continu après l'ouverture

Opérations hors circuits :

GRATUITES

Opérations de base, opération conditionnelle, opération de séance boursière spéciale, opération interne croisée

NEX

Droits

Transactions

0,0005 \$ / action / côté
3,00 \$ par côté minimum / 50,00 \$ par côté maximum

Programme d'inscription incitatif de la Bourse de croissance TSX

Pour les précisions concernant le programme d'inscription incitatif de la Bourse de croissance TSX, veuillez vous référer à l'[Avis aux organisations participantes et aux membres 2008-011](#).

Programme Fournisseur de liquidité électronique (FLE) de la Bourse de Toronto

Négociations de marché en continu post-ouverture pour tous les titres de la TSX spécifiés par la TSX pour les FLE pré-approuvés qui se qualifient dont le prix de négociation par action est égal ou supérieur à 1 \$:

Droits FLE pour demander de la liquidité ⁹	Droit / Action
Volume quotidien actif moyen : $X \leq 1,1$ M actions ¹⁰	0,0035 \$
Volume quotidien actif moyen : $1,1 \text{ M} < X \leq 2,7$ M actions	0,0034 \$
Volume quotidien actif moyen : $X > 2,7$ M	0,0033 \$

⁹ S'applique uniquement aux actions ordinaires négociées continuellement.

¹⁰ Les seuils de volume sont calculés selon le volume d'activité généré par le FLE pour des transactions sur le marché en continu post-ouverture.

Crédits FLE pour fournir de la liquidité ⁴	Crédit / Action
Volume quotidien passif moyen : $X \leq 2$ M actions ⁵	0,0033 \$
Volume quotidien passif moyen : $2 \text{ M} < X \leq 5$ M actions	0,0034 \$
Volume quotidien passif moyen : $X > 5$ M actions	0,0035 \$

⁴ S'applique uniquement aux actions ordinaires négociées continuellement.

⁵ Les seuils de volume sont calculés selon le volume d'activité généré par le FLE pour des transactions sur le marché en continu post-ouverture.

- Chaque FLE individuel dans une organisation participante, ou son client pour l'accès direct au système de négociation, doit être pré-qualifié par Groupe TMX sur la base de son expérience en matière de négociations électroniques à haute fréquence. Lorsqu'il est pré-qualifié, chaque client d'accès direct au système de négociation des organisations participantes qui entreprend des négociations ou les courtiers des organisations participantes peuvent se voir attribuer une identité unique de négociant admissible aux FLE. Les droits FLE ci-haut s'appliqueront individuellement à chaque FLE pré-qualifié ayant négocié passivement des titres admissibles aux FLE dans une proportion d'au moins 65 % avec une moyenne quotidienne minimale de 500 000 actions passives provenant de 25 titres admissibles aux FLE ou plus par mois. La participation au programme FLE est assujettie à une entente avec les abonnés.

Rabais à l'intention des mainteneurs de marché d'options sur FINB de TMX

Les mainteneurs de marché d'options sur FINB désignés qui négocient à la Bourse de Montréal les titres dont ils sont responsables peuvent obtenir des crédits afin de compenser les droits de négociations à la TSX.

Chaque contrat d'option sur FINB négocié par son mainteneur de marché produit 60 crédits d'une valeur unitaire de 0,0035 \$, qui sont appliqués en compensation des droits de négociation de FINB sous-jacents à la Bourse de Toronto.

Les crédits obtenus sont inclus sur la facture de négociation à la TSX expédiée à la firme du mainteneur de marché d'options sur FINB ou de l'organisation participante agissant à titre d'agent du mainteneur de marché d'options sur FINB.

Autres frais

Produit	TSX	TSXV	TSX et TSXV
Connectivité (LANX)			Aucun frais ¹⁰
Nouvelle certification STAMP / FIX			3 000 \$
Installation – sessions groupées			500 \$ par groupe
Transmission de données (TBF / CBF) :			
Organisation participante/Membre ¹⁰	9 000 \$ par mois	6 000 \$ par mois	12 500 \$ par mois
Fournisseur ¹¹	\$10 000 \$ par mois	6 500 \$ par mois	14 500 \$ par mois
Données additionnelles			600 \$ par port
Droits de base pour les tests de fin de semaine			\$2,500 par test
PET uniquement			\$2,000 par mois

¹⁰ Le fournisseur et l'organisation participante devront payer les droits de l'entreprise de télécommunications.

¹¹ Pour une installation standard comprenant deux ports, limite de deux connexions par port

Tous les montants sont en dollars canadiens